

Encore un été chaud !

Si l'été 2006 a été consacré à l'élaboration du plan d'actions 2006-2009, les semaines qui viennent ne seront pas moins denses pour la direction générale puisque nous devons fournir en octobre au Conseil d'Etat un rapport présentant notre vision des missions de l'Hôpital neuchâtelois pour les années à venir et leur répartition entre ses sites.

L'urgence nous avait contraints à travailler, il est vrai, un peu seuls pour l'élaboration du plan d'actions ; nous entendons changer fondamentalement l'approche pour la rédaction de ce nouveau rapport, capital pour l'avenir de l'Hôpital neuchâtelois et de sa direction.

Compte tenu des enjeux, de santé publique comme de cohésion cantonale, nous n'avons tout simplement pas droit à l'erreur.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous associerons pour cette étape cruciale la collaboration sur le plan méthodologique de l'entreprise Antares, spécialiste en conseil du domaine hospitalier. Ce partenaire est une référence au niveau suisse comme européen puisqu'il a travaillé notamment avec le CHUV et les HUG et a pour habitude de construire ses arguments sur une large consultation des professionnels concernés.

Attendez-vous donc à vivre, avec nous, un nouvel été chaud !

Pascal Rubin, directeur général

« Orchestre H »

L'Association des directeurs des établissements hospitaliers romands et du Tessin (ADEHR), appelle de ses vœux la mise sur pied d'un orchestre symphonique, dont les musiciens seraient issus des équipes des différents hôpitaux de Suisse romande, encadrés par des musiciens professionnels, sous la direction du chef Facundo Agundin. Trois concerts sont prévus en novembre prochain. Le profil des musiciens et musiciennes recherchés et un bulletin d'inscription seront diffusés courant juillet par Intranet et affichage.

Pour vous mettre l'eau à la bouche, au programme de cette année l'Ouverture de Carmen de Bizet, la symphonie no 9 dite « du Nouveau Monde » de Dvorak et le Concerto pour piano et orchestre KV 466 en ré mineur de Mozart.

CCT santé 21 : espoir d'une dernière ligne droite

Lors de la dernière séance de la commission faitière, les partenaires représentant les employés et ceux représentant les employeurs sont arrivés à un accord qui devrait mettre un terme à la saga des transpositions de salaires dans le système CCT Santé 21.

Les dispositions proposées ont d'ores et déjà été présentées au Conseiller d'Etat, chef du département de la santé et des affaires sociales qui les a accueillies favorablement.

Il reste toutefois à franchir deux étapes : l'acceptation de ces propositions par le département de la santé et des affaires sociales, puis par le Conseil d'Etat ; leur entrée en matière étant subordonnée à une déclaration d'intention des parties de renoncer à toutes autres revendications portant sur des négociations antérieures à la transposition de salaires.

Ces étapes franchies, le calendrier prévoit que les institutions devront effectuer les modifications proposées sur les salaires de septembre 2007, certaines mesures portant effet rétroactif au 1er janvier 2007.

Même s'il est encore trop tôt pour en préciser la nature exacte, ces mesures visent trois catégories d'employés :

- ceux qui ont subi une perte en raison du changement de système d'indemnité
- ceux dont l'ancienneté dans l'institution n'est pas reconnue
- ceux dont les salaires sont en état de sur-évaluation

Nous pourrions naturellement préciser ces éléments dès que le Conseil d'Etat aura donné son aval.

Pour notre part, nous traiterons les recours reçus au regard de ces nouvelles propositions et répondrons à chacun d'ici à la fin du mois d'août.

Nous pourrions ensuite, et enfin, clore ce dossier lancinant... et passer à autre chose.

Blaise Della Santa, directeur des ressources humaines

Fête du personnel : ensemble

Jusqu'ici, chacun des sites organisait une fête, destinée à remercier son personnel de son engagement et du travail accompli. Pour la première fois le 30 août prochain, la fête est organisée de manière centralisée, sur le site du Val-de-Ruz, dont les nouveaux locaux seront par ailleurs inaugurés le lendemain.

Nous nous retrouverons tous le jeudi 30 août sous la grande tente qui accueillera l'inauguration officielle de la piscine et des nouveaux locaux du site du Val-de-Ruz le 31 août et la population pour la journée portes ouvertes le 1^{er} septembre.

La naissance de l'Hôpital neuchâtelois et les réorganisations qui en découlent ne vont pas sans mal, à quelque niveau que ce soit. Raison de plus pour apprendre à nous connaître dans un cadre différent, goûter les plats que les équipes de cuisines auront élaborés pour nous et danser aux rythmes des années 80.

Inscrivez-vous vite, mais au plus tard le 13 juillet, en utilisant le bulletin que vous trouverez dans la même enveloppe que ce bulletin H.com.

Site « mère-enfant » : première étape fin juin

Notre plan d'actions proposait la centralisation de la pédiatrie sur le site de Pourtalès dès 2008, proposition admise par le Conseil d'Etat en janvier. Or, depuis le début de cette année, le contexte a évolué de manière importante, empêchant le déploiement de cette mesure comme prévu.

Concrètement, la démission successive de six pédiatres, dont le remplacement s'avère difficile dans le contexte actuel de pénurie et d'autant plus difficile à défaut d'un projet réellement attractif pour l'activité « mère-enfant », nous a conduits à modifier l'angle de nos réflexions.

Première étape vers une solution : l'étude de faisabilité du secteur « mère-enfant » sur un seul site, appelé de ses vœux par le corps médical en particulier. Le Dr Arni, directeur médical adjoint, à la tête d'une équipe de projet multidisciplinaire, doit rendre une copie fin juin, dans laquelle seront évalués les impacts du site « mère-enfant » unique (sans en préciser à ce stade le lieu d'implantation) sur la qualité de soins, la sécurité de prise en charge, l'accès aux soins, les coûts et le recrutement médical.

Ce n'est que forts de ce premier rapport que nous poursuivrons les travaux cet été. Lieux d'implantation possibles cas échéant pour le site « mère-enfant », missions dévolues au site qui ne l'accueillerait pas, avec impacts organisationnels et économiques de chacune des variantes, exprimés pour l'ensemble des sites de l'Hôpital neuchâtelois.

Tel est le résultat attendu et qui servira de base au rapport que nous devons fournir en octobre au Conseil d'Etat.

Faits et gestes 2006-2007

C'est sous ce titre que paraîtra tout prochainement notre premier rapport de gestion.

A mi-chemin entre un traditionnel rapport de gestion et une plaquette de présentation, nous avons choisi de le distribuer largement, bien plus largement que nous le ferons les années prochaines.

Chaque membre du personnel le recevra à titre personnel et il sera adressé à un large public. Nous l'avons voulu classique, mais dans un style sortant parfois des sentiers battus, vous vous en rendrez compte...

Mutations et nominations

Plusieurs mutations interviennent dans le département des soins dès le mois de juillet 2007 :

- **Jean-Marc Boesiger** est nommé ICUS de l'unité de semaine à La Chaux-de-Fonds ;
- **Gérard Callewaert** est désormais ICUS des polycliniques de Pourtalès
- **Christophe Galzin** est nommé ICUS des urgences de Pourtalès
- **Philippe Ischer** est nommé ICUS de chirurgie 4 à Pourtalès
- **Ana Reis** est nommée ICUS de chirurgie 1 à La Chaux-de-Fonds
- **Chantal Freiburghaus** est nommée ICUS du bloc opératoire de Pourtalès
- **Carla Janota** est nommée ICUS de chirurgie 3 à La Chaux-de-Fonds.

Dans le département des finances, **Mme Francesca Paupe** est nommée responsable des secrétariats médicaux. Mme Paupe est rattachée directement à M. Franchi, chef du GAP et a pris ses nouvelles fonctions depuis le 1^{er} juin.

Le **Dr Bernard Faulques**, hépatogastroentérologue prend, quant à lui, ses fonctions à l'Hôpital neuchâtelois à partir du 15 juillet comme médecin chef du service nouvellement créé de gastro-entérologie, placé sous la responsabilité du département de médecine. Diplômé en médecine depuis 1981, le Dr Faulques est au bénéfice d'une très vaste expérience en gastro-entérologie, discipline qu'il a exercée tour à tour en pratique privée et en milieu hospitalier, son dernier poste étant celui de praticien hospitalier à plein temps en hépatogastroentérologie au Groupe hospitalier sud-Réunion (GHSR), à St-Pierre de la Réunion.

Sur le site du Val-de-Travers, après le départ le 30 juin du Dr Piguet, la supervision du service de médecine est assurée comme déjà indiqué par le Pr Malinverni alors que la consultation d'oncologie ambulatoire l'est par le Dr Bressoud. Quant à la consultation de rhumatologie décentralisée au Val-de-Travers, jusqu'ici effectuée par le Dr Michel Hunkeler, elle est reprise dès juillet également par le **Dr Patric Kurmann**, chef de clinique du service de rhumatologie.

Ressources informatiques et de communication

Les ordinateurs, la messagerie électronique, Internet sont des outils de travail et doivent être utilisés à des fins professionnelles uniquement. A titre exceptionnel, ils peuvent être employés brièvement pour des travaux ou communications privés urgents qui ne peuvent être effectués à un autre moment.

Toute personne qui utilise les ressources informatiques doit respecter le Code pénal, la Loi fédérale sur les droits d'auteurs, la Loi neuchâteloise de santé, la Loi cantonale sur la protection de la personnalité et la CCT Santé 21. Elle respecte également la Charte globale de sécurité du Nœud cantonal. Ces principes généraux sont déclinés dans une directive institutionnelle, acceptée par la direction générale et qui se concrétisera par un engagement personnel, que chacun des utilisateurs ou utilisateurs potentiels devra signer.

Vous serez informés des modalités d'application de cette directive par vos directeurs de départements dès la rentrée d'août.

Pas de bulletin H.com en juillet, rendez-vous à la rentrée...